

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos Lettre N° 56 du 05/06/2009

Merci de diffuser largement cette "Lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

En 2009/2010 ...pour agir collectivement → j'y pense déjà et ... je n'oublie pas! [Je me syndique au SNUipp67...](#)

Dés maintenant , syndiquez-vous pour l'année 2009/2010 : votre adhésion au SNUipp67 sera d'ores et déjà prise en compte... mais les chèques ne seront débités qu'à partir du mois d'octobre 2009... vous bénéficierez donc de 3 mois d'adhésion «offerts »... profitez-en !

Informations départementales

Accès à la Hors Classe :...peut mieux faire !

Tous les PE ayant atteint (au moins) le 7^{ème} échelon du corps des PE sont « promouvables » à la Hors Classe. Pour décider du nombre de « promus » le Ministère applique un « ratio » (Promus/ Promouvables). Ce ratio augmentera de 1,6% (en 2008) à 2% (en 2009).

Le SNUipp est intervenu dans les discussions pour demander que le ratio du corps des PE offre de meilleures perspectives de carrière pour tous et permette , à terme, à tous les professeurs des écoles d'atteindre l'indice terminal du corps (783) .

Le Ratio des PLP (Profs de LEP) à été augmenté de plus de 1% et dépasse maintenant les 6%. Les Professeurs des écoles en sont encore loin!

Le Ministère propose également d'accorder un point de barème supplémentaire aux directeurs. Une prochaine CAPD se penchera sur cette question. Le SNUipp67 a fait les remarques suivantes à l'Inspecteur d'Académie:

- accorder un point supplémentaire aux directeurs empêchera , de fait, l'accès à la HC aux adjoint(e)s.
- le SNUipp est favorable a ce que la spécificité des tâches des directeurs soit prise en compte dans l'accès à la HC . A condition que le ministère accorde un contingent supplémentaire qui leur serait réservé afin de ne pas pénaliser l'ensemble des enseignants.

L'augmentation du ratio permettra 850 promotions supplémentaires au niveau national et une douzaine de plus pour le Bas-Rhin.

Alors qu'il y avait eu 2933 promotions en 2008 (50 dans le Bas-Rhin), il y en aura 3784 en 2009 (entre 60 et 65 dans le Bas-Rhin).

Ce sera lors de la CAPD de la fin du mois d'août que ces promotions seront traitées.

Réunions d'infos syndicales : s'informer au mois de juin !

S'il vous reste des animations pédagogiques au 3^{ème} trimestre et si vous préférez assister à une RIS, réservez-vous cette ½ journée... voici les RIS du mois de juin.

NOUVEAU ! Si vous ne souhaitez pas rater d'animations pédagogiques, il est maintenant possible de déduire les heures de RIS des 6 heures dues pour la journée de Solidarité 2009.

Même si vous n'avez pas d'anim. péda. le jour de la RIS, informez tout de même votre IEN, pour pouvoir déduire ces 3 heures de votre quota d'animations pédagogiques.

Si vous avez une anim. péda. le jour de la RIS celle-ci est remplacée par la RIS.

Si vous avez un doute ou une question quant aux modalités pratiques... contactez nous !

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
Ecole Maternelle des Sources SAVERNE	Mercredi 10 juin 2009	14 Rue des sources 67700 SAVERNE	9h – 12h

Maison des Syndicats STRASBOURG 2 nd e phase Mouvement	Mercredi 17 Juin 2009	Rue Sédillot- Salle B STRASBOURG	9h – 12h
Ecole Maternelle HOCHFELDEN	Mercredi 24 juin 2009	Rue de l'abbé Weisrock 67240 HOCHFELDEN	9h – 12h

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Venez nombreux... il suffit d'informer (article 6 de l'arrêté du 16 janvier 1985) votre IEN (**vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence**) **une semaine avant** la date de la réunion.

Action : Grande Manifestation Interprofessionnelle Public / Privé
SAMEDI 13 JUIN à 14H00 Place de la Bourse

Informations nationales

Indemnités de départ volontaire :

La circulaire relative aux modalités de mise en oeuvre de l'indemnité de départ volontaire, prévue par le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008, est parue au BO du 28 mai 2009 (Circulaire n° 2009-067 du 19 mai 2009).

Les bénéficiaires peuvent être :

- les fonctionnaires titulaires
- les stagiaires précédemment titulaires dans un autre corps et qui ont une ancienneté dans la fonction publique de l'état
- les agents non titulaires en CDI (situation très rare dans le premier degré).

L'indemnité ne peut être versée en cas de licenciement ou révocation.

Pour tout savoir sur cette indemnité de départ volontaire : [cliquez ICI](#).

La MGEN seule mutuelle référencée par le ministère

La MGEN a signé mercredi 3 juin 2009 une convention de référencement avec les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture et de la communication et des Affaires sociales. La mutuelle remporte ainsi l'appel d'offres sur l'assurance santé des fonctionnaires de ces différents ministères. Ses concurrents, Axa et Aprionis n'ont pas été retenus par le gouvernement.

Le cahier des charges de cet appel d'offres, publié en juillet 2008, mettait en avant plusieurs critères de sélection : « la solidarité inter-générationnelle et familiale » entre les adhérents, les moyens pour « assurer une couverture des plus âgés et des plus exposés aux risques » ainsi que les garanties professionnelles et financières des postulants.

La convention signée hier pour 7 ans « concerne tous les agents fonctionnaires ou contractuels de droit public, actifs et retraités, ainsi que les veufs (ves) et orphelins.

LA FSU SALUE LE CHOIX DU GOUVERNEMENT

Le choix du gouvernement de référencer uniquement la MGEN comme mutuelle complémentaire pour les personnels de l'éducation, de la jeunesse et des sports, de la culture, est salué par la FSU.

Pour la FSU « Le choix de la MGEN, l'opérateur historique que s'étaient donné les personnels est celui de la solidarité et de la poursuite du travail social engagé depuis de longues années ». « C'est aussi le choix d'une mutuelle professionnelle appuyée sur les réalités des métiers de l'éducation ».

« En refusant aux 'prédateurs' de l'assurance privée d'entrer par la grande porte au ministère de l'Éducation nationale, le ministère reconnaît l'importance des valeurs de solidarité dans la société et particulièrement dans des secteurs qui doivent les porter auprès des enfants, des élèves, des jeunes ». Pour la FSU, le référencement terminé, il reste pourtant « beaucoup à faire afin d'améliorer la protection sociale des fonctionnaires ».